



A

Monsieur Eric Dupond-Moretti
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13, Place Vendôme
75001 – PARIS Cedex 01

Monsieur Le Ministre,

Je ne vais pas y aller par quatre chemins. La CGT Pénitentiaire ne dérogera pas à la règle. La méthode est assez directe mais elle permet d'aller droit au but. N'y voyez aucune provocation. Seulement, une démarche qui permettra aux personnels pénitentiaires d'avancer sereinement dans leur métier et leurs conditions de travail. Le constat est le suivant :

Tout d'abord, je tenais à saluer votre volonté de faire évoluer l'exercice de nos missions avec la mise en place d'un groupe de travail sur le métier de surveillant. La CGT Pénitentiaire a pris acte de cette démarche et a participé activement à cette évolution. Ce groupe de travail a mis en évidence les difficultés que rencontraient les personnels au quotidien mais avec une réelle volonté d'améliorer les choses.

Les grands principes ou lignes ont été identifiés. Ils correspondent à nos attentes mêmes s'ils doivent se concrétiser par des actes. Emplois, surpopulation pénale, volonté locale, management, etc... A ce jour, les conditions ne sont pas réunies pour améliorer les conditions de travail des personnels.

Les ressources humaines ne sont pas suffisantes, la surpopulation pénale est toujours «galopante», les charges de travail omniprésentes, autant d'éléments qui nous permettent d'être minorés sur vos intentions.

Ces axes prioritaires ont été martelés par la CGT Pénitentiaire, lors du groupe de travail, afin qu'ils soient réellement pris en compte dans l'exercice de nos missions. Missions qui, dans l'évolution de notre métier, sont primordiales. L'écoute a été attentive mais elle doit se traduire par du concret. C'est pourquoi la CGT Pénitentiaire s'inscrit dans cette démarche et correspond à ses attentes dans la majorité des points indiqués dans l'évolution du métier de surveillant.

Lorsque la CGT Pénitentiaire parle d'évolution du métier, elle est en totale adéquation avec ses orientations. Pour autant, ses évolutions devront se traduire par une reconnaissance du métier et donc d'une valorisation de ce dernier. La CGT Pénitentiaire demande, exige, que soit mis en place des discussions, des négociations sur cette évolution. Le passage en catégorie B (grilles proposées par la CGT Pénitentiaire) et la fusion des grades en font partie.

La CGT Pénitentiaire

Aussi, ces dernières années, nos établissements montrent une tendance à l'adaptation de techniques managériales issues du privé. Malheureusement, et comme à son habitude, la fonction publique s'adapte avec retard et le recueil des années antérieures devraient être prises en compte. Un management par le stress consiste donc à pousser les agents à fournir constamment le meilleur d'eux-mêmes, à les mettre en concurrence et les personnes les plus productives sont alors récompensées. Les retours montrent que cette façon de manager est contre-productive et devient négative dès lors qu'elle survient fréquemment ou devient un état quotidien en s'accompagnant d'une souffrance psychologique. Cette évolution doit donc permettre de définir des règles claires de management, de ne plus concentrer le pouvoir en une seule personne ou un tout petit groupe de personnes. Tout doit se recentrer sur la communication, l'adaptation des exigences aux réalités des structures et des profils, une reconnaissance du travail effectué à juste titre et non pas uniquement quand il y a des erreurs, le soutien technique et humain.....

C'est une vraie remise en question mais fondamentale de l'approche actuelle de nos cadres dirigeants, une réelle possibilité de redonner un sens commun à notre administration en créant le lien nécessaire aux bons fonctionnements de nos structures en prenant en compte l'ensemble des acteurs évoluant dans notre métier.

En conclusion, le cadre proposé sur l'évolution du métier de surveillant et ses grands principes devra s'accompagner de groupes de travail, de comité de suivi, de négociations indemnitaires sur cette évolution significative. C'est en tous cas, une volonté de la CGT Pénitentiaire pour faire avancer la cause des personnels pénitentiaires.

Je demande donc, à l'instar de la mise en place des principes de l'évolution du métier de surveillant, même si nous réclamions la notion « d'agent pénitentiaire », l'ouverture de négociations statutaires et indemnitaires sur une nouvelle identification de notre métier.

Cette lettre sera rendue publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Samuel GAUTHIER
Secrétaire Général CGT Pénitentiaire

